

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 3 septembre 2021 Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 septembre, s'est réuni à 9h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Monsieur Serge VILLARD, 1^{er} vice-président.

Nombre de délégués : 12

Présents : 4

Votants : 4

Vote : 4 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Serge VILLARD, Benoit VIDAL, Michelle GILLY, Pierre SAPHORES

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s): Rachel COTTA, Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Pierre CLEMENT, Michel CHENIVESSE, Michel BOYER, Karine TAULEMESSE, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTHE, Monique BOF

Etai(en)t excusé(s) : Philippe EUVRARD, Sylvie CADDET, Jacky BEAU, Martine MATTEI, Isabelle SAIMMAIME PERICO

Secrétaire de séance : Benoit VIDAL

DELIBERATION N°2021-14: CREATION POSTE PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter du 13 septembre 2021 ;

Le vice-président expose à l'assemblée :

Monsieur le vice-président rappelle aux membres du Conseil Syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le vice-président qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison du recrutement par voie de mutation du chargé de communication.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose aux membres du Conseil Syndical de créer, à compter du 13 septembre 2021, un emploi de chargé de communication permanent relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le COMITE SYNDICAL,
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré

DECIDE :

- Article 1 : De créer un emploi permanent sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chargé de communication à temps complet à compter du 13 septembre 2021.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

P.O.



The image shows a handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The stamp contains the text 'PAYS D'ART ET D'HISTOIRE' in the center, with 'Région Méditerranéenne' written around the bottom edge. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.